

Procès verbal

Le jeudi 03 octobre 2024 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 24 septembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Jean-Michel FAUBLADIER.

Secrétaire de la séance : Arthur VIDAL

Présents : Jean-Michel FAUBLADIER, Roger BEDOUSSAC, Vincent SEVERAC, Géraldine CAUMONT, Serge FARGEAUDOUX, Arthur VIDAL, Yohan WAYOLLE

Représentés : Alain BAZELLE représenté par Jean-Michel FAUBLADIER

Absents et excusés : Nathalie CLAVIERES, Fabien BASTIDE, Célia GIBERT

Ordre du jour :

* Voirie / Demande de subvention DETR 2025

* Renforcement BT poste Viers (alimentation Basse Tension, Éclairage public, enfouissement du réseau téléphonique)

* Questions diverses

Le procès verbal du 23 juillet 2024 est adopté

Délibérations du conseil :

EP suite renforcement BT poste Viers (N° DE_021_2024)

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 23 900,00€.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération, soit :

- 1er versement de 5 975,00€ à la commande des travaux,
- 2ème versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1°) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2°) d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3°) de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Délibération : adoptée

enfouissement du réseau téléphonique à Viers (N° DE_022_2024)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 35 700,00€.

En application de la délibération du comité syndical en date du 03 décembre 2020, avec effet au 1er janvier 2021, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération, soit :

- 1er versement de 8 925,00€ à la commande des travaux,
- 2ème versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1°) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2°) d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3°) de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Délibération : adoptée

Voirie / Demande de subvention DETR 2025 (N° DE_020_2024)

M. Le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le devis des travaux concernant le renforcement de la voirie de Houades (rue des montagnes et rue du four):

- devis de l'entreprise Eurovia : 21 842€ H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré:

- Décide que les travaux seront réalisés en 2025, la dépense totale s'élève à 21 842,00€ H.T (26 210,40€ T.T.C)
- sollicite l'attribution d'une subvention DETR 2025 à hauteur de 30% de la dépense.
- Les crédits prévisionnels suivants seront inscrits au budget 2025 :
 - en dépenses : 26 210,40€
 - en recettes :
 - subvention DETR (30%) 6 552,60€
 - autofinancement ou emprunt 19 657,80€

Délibération : adoptée

Jean-Michel FAUBLADIER
Président de séance

Arthur VIDAL
Secrétaire de séance